

QUELQUES CONSEILS DE DEFENSE COLLECTIVE :

FACE A LA POLICE, FACE A LA JUSTICE

PARTIE I : EN MANIFESTATION

I – AVANT UNE MANIFESTATION

I.1. La préparation :

Il est important de se préparer à minima avant une manifestation.

Si tu ne connais pas la ville ou le lieu où elle se déroule, il est plus que conseillé de récupérer un plan pour s'orienter (avant/pendant/après la manif) et avoir une idée générale de la topographie des lieux, voir même faire un tour sur place la veille pour se faire une idée de la situation.

Il est fortement recommandé de bien vérifier le contenu ses affaires avant de bouger, afin d'éviter de se retrouver malgré soi avec ce qui pourrait être considéré comme une arme (notamment couteaux, bombes lacrymo...) ou une substance illicite. Avoir ce genre de choses sur soi constitue (d'autant plus en contexte de manifestation) un motif d'interpellation laissé à l'appréciation des keufs.

Prévoir de l'argent en liquide peut s'avérer utile, surtout après une dispersion, lorsque l'on cherche à éviter d'être identifié par sa carte bancaire en cas de fouille. Lors d'une enquête, il est très d'ailleurs assez simple pour les flics de savoir où et quand celle-ci a été utilisée, et ces informations de localisation peuvent être utilisées comme preuve de ta présence abords d'une manifestation (ce qui n'est pas un délit en soi mais casse l'alibi de type « j'étais ailleurs »). La prendre n'est donc pas recommandé.

Mieux vaut être vigilant avec les bijoux et les piercings. Tout d'abord parce qu'ils peuvent être dangereux dans un contexte de contact physique (coups, arrachements...), mais aussi parce qu'ils constituent un moyen comme un autre d'identifier une personne.

Le tatouage est également un moyen d'identification traditionnellement utilisé par les flics, et prévoir de quoi le couvrir peut s'avérer utile.

Renseignes-toi ou regardes si des tracts circulent en tout début de manif avec un numéro de legal-team, recopies le sur ton bras ou apprends-le, et n'hésites pas à le faire tourner chez tes proches.

Ce numéro te permettra d'informer les groupes qui s'organisent sur la défense juridique et d'être soutenu collectivement en cas d'interpellation.

I.2. Face au contrôle préventif :

Il est possible de se faire contrôler en arrivant sur les lieux d'une manifestation. Cela fait partie du processus de fichage des forces de l'ordre, y compris dans son caractère préventif.

Légalement, il est obligatoire de se soumettre à un contrôle d'identité, c'est à dire de fournir le **petit état-civil** (et rien de plus) : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance.

En cas de refus ou impossibilité de justifier son identité, seul un *Officier de Police Judiciaire* (OPJ) peut retenir la personne contrôlée, et doit lui notifier ses droits : faire aviser le procureur de la République et prévenir elle-même une personne de son choix. Il peut arriver que les flics jouent sur le flou de la situation et en profitent pour interroger la personne afin de recueillir son témoignage et de le consigner sur un *Procès Verbal* (PV), comme s'il s'agissait d'une *audition libre*.

Être nombreux à ne pas avoir ses papiers d'identité (comprenant son permis, sa carte vitale, sa carte de transport, sa carte bancaire ou toute autre pièce pouvant renseigner sur son identité) peut être une bonne manière de se protéger et d'être solidaire avec et pour tous ceux qui sont fichés, sans-papiers, et toutes les personnes ne souhaitant pas donner leur identité.

Ne pas fournir une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis...) n'est pas un délit et ne constitue pas légalement un motif de garde à vue (GAV).

A noter qu'il est difficile pour les flics de vérifier la véracité d'un état civil au moment du contrôle dans la rue. Dans ce contexte, il est souvent possible d'élaborer des stratégies collectives pour faire le faire capoter, surtout dans le cadre de contrôles en grand nombre : en impliquant de se mettre d'accord en amont et de s'y tenir, il devient beaucoup plus simple de refuser collectivement de s'identifier, voir donner de fausses identités (éventuellement la même pour tout le monde, comme ce qu'il s'est fait dans le mouvement contre l'aéroport de NDDL ou dans les rassemblements suite à la mort de Rémi Fraisse).

A noter qu'il est beaucoup moins risqué pénalement de fournir un état-civil imaginaire plutôt qu'« emprunter » une véritable identité, le délit et la peine encourus n'étant significativement pas les mêmes (voir atelier « GAV » : *l'usurpation d'identité*).

I.3. Palpations et fouilles des personnes :

Lors d'un contrôle dans la rue, les flics procèdent généralement à la *palpation de sécurité*. C'est une méthode qui consiste à appliquer les mains par dessus les vêtements d'une personne, et qui peut être effectuée par n'importe quel agent de police ou de gendarmerie.

La palpation de sécurité sert officiellement à vérifier qu'on ne cache pas d'arme. En réalité, elle sert à trouver tout ce qui pourrait être compromettant. En principe, ils ne peuvent pas fouiller le sac, mais dans la pratique, ils ne se gênent pas en demandant à la personne contrôlée de l'ouvrir, voir en sortir les éléments, afin qu'elle ne puisse pas dire que la fouille a été faite sans son consentement.

Contrairement à la fouille, la palpation de sécurité peut être faite par un homme sur une femme.

Elle peut se transformer en fouille à partir d'un moment où un flic national ou un gendarme est présent, ça ne comprend donc pas les policiers municipaux, les vigiles et les contrôleurs (ce qui ouvrirait la possibilité d'un vice de procédure).

La fouille des personnes est possible dans la rue, si à proximité, un délit est constaté. Les autres cas dans lesquels elle est permise sont la garde-à-voir, la commission rogatoire ou l'enquête préliminaire sous certaines conditions (autorisation écrite d'un juge d'instruction).

I.4. Les véhicules :

Commençons par une banale évidence, malheureusement souvent oubliée : pour se rendre dans une autre localité au moyen de son véhicule, il est souvent préférable d'y aller largement en avance afin d'éviter tout contrôle routier.

Lors d'un contrôle routier, le conducteur devra fournir son permis ; cependant, les passagers ne sont pas tenus de fournir de pièce d'identité. Si les flics ont difficilement accès aux différents fichiers qui prouvent l'identité d'une personne, le Fichier National des Permis de Conduire (FNPC) est un fichier dit « positif » : cela signifie que toutes les détenteurs d'un permis sont répertoriés dans ce fichier, qui est consultable à tout moment par tous les flics. Aussi, si on a choisi de donner une identité imaginaire, mieux vaut ne pas être au volant, voir ne pas avoir de clés de voiture sur soi.

A côté de ça, ils pourront procéder à une fouille du véhicule : en théorie, selon le droit, lorsqu'il s'agit d'une mission de prévention, il leur faut l'accord du conducteur (d'ailleurs, les flics demandent en général à ce que le conducteur ouvre lui-même le coffre, une manière de lui faire accepter la fouille). S'il n'est pas là ou s'il refuse, ils doivent faire une demande au procureur avant d'agir.

S'il est à l'arrêt, la fouille doit avoir lieu en présence du propriétaire, du conducteur ou d'un témoin. En dehors de ça, il leur arrive de ruser pour jeter un coup d'œil dans le coffre, en demandant de voir la roue de secours par exemple...

I.5. La question du portable :

Il y a plusieurs dimensions à prendre en compte concernant les portables, ainsi que la connexion internet qui va désormais presque toujours avec :

De manière générale, il est extrêmement simple pour les flics de mettre un portable ou une connexion sous surveillance (jusqu'à récemment, il ne leur fallait environ que 48H grâce à la coopération active des grands

opérateurs), pour obtenir les logs des appels et messages, ainsi que ceux liés à la navigation sur internet. Sur autorisation d'un procureur lors d'une instruction, il est possible pour les enquêteurs de placer les conversations sur écoute, voir d'activer la fonction micro des téléphones hors appels, dans le cadre d'enquêtes impliquant les services de renseignement (et donc de fait, toute activité politique considérée comme subversive).

Concernant plus précisément le cadre des manifestations, le problème posé par les portables se concentre sur la fonction de géolocalisation, une donnée aujourd'hui largement utilisée par les enquêteurs comme élément de preuve lors des procès, y compris de droit commun (vols, cambriolages, deal...).

Lors des grands rassemblements, les flics disposent aujourd'hui de boîtiers et d'applis leur permettant de sonder l'ensemble des cartes SIM, voir des numéros IMEI (liés à la machine dans laquelle est la puce) présents dans une zone délimitée.

Couplé à un simple filtrage, ce dispositif permet de localiser des numéros qu'ils recherchent, étape préliminaire pour tenter de retrouver des personnes plus ou moins connues des services de police ; cela permet aux enquêteurs de constituer une preuve indirecte de leur présence près de la manifestation (ce qui n'a en soi pas d'incidence pénale mais casse l'alibi de type « j'étais ailleurs »).

Lors des dispersions, notamment nocturnes ou dans des espaces très peu fréquentés, ce système peut potentiellement permettre aux flics (notamment de la BAC) de suivre les trajets que prennent les téléphones identifiés qui quittent la manif.

S'il reste pertinent d'envoyer un petit message à vos proches pour leur dire que vous avez pu quitter les lieux sans problèmes, il est parfois intéressant d'enlever la batterie de votre portable afin de couper un moment la traçabilité potentielle de votre machine.

II – PENDANT UNE MANIFESTATION

II.1. Faire bloc :

La première et la plus fiable des protections en manif' est avant tout de rester groupé, de préférence avec des personnes en qui on a confiance.

Cette règle vaut aussi bien dans les moments paisibles, où les forces de l'ordre évaluent justement leurs possibilités d'intervention et la cohésion des cortèges, que lors d'éventuelles charges où les individus isolés sont pris comme cible des arrestations.

Il est donc fondamental, aussi pour soi que pour ses proches, de ne pas céder à la panique en générant des mouvement de foule que des flics vont parfois chercher volontairement à provoquer.

II.2. Brouiller l'identification :

Un des objectifs de l'organisation en manif est d'éviter de fournir malgré soi des preuves servant à inculper les gens, et en premier lieu soi-même.

La réponse la plus simple et la plus logique employée par les manifestants est de se masquer le visage et changer d'apparence le temps de la manif, en adoptant parfois une couleur et un style uniforme pour brouiller encore plus les pistes (ce qui constitue un des aspects les plus spectaculaires de la stratégie du *black block*).

Se cacher le visage ne constitue pas un délit pénal, et ne peut donc pas légalement autoriser un placement en garde à vue et un relevé de signalétique (empreintes, ADN, photos...).

Cependant, depuis 2011, dans la continuité de la loi LOPPSI, une dissimulation du visage empêchant une identification est passible d'une *contravention* (infraction inférieure au délit pénal) de 150 euros maximum. Cette peine reste néanmoins très peu appliquée, et encore moins lorsque les personnes masquées sont en nombre.

Malgré ce risque d'amende, il semble inévitable pour se protéger soi-même autant que par solidarité avec les autres manifestants, de dissimuler son visage, de manière anodine si possible, derrière un masque ou un tissu dont on peut se débarrasser facilement.

Changer de vêtement ou de dégainer le temps de la manif est par contre parfaitement légal, et souvent utile pour brouiller le processus d'identification des flics, qui repose le plus souvent sur un descriptif sommaire pouvant être aisément perturbé : morphologie ou sexe du porteur, couleur de peau, de cheveux, couleurs dominantes des fringues et marques reconnaissables...

Le but du jeu est bien évidemment de se changer hors du champ de vision des flics, caméras de surveillances et celles des journalistes.

Car là où transformer son apparence prend toute son importance, c'est lorsqu'il s'agit de se fondre dans la masse d'image qui est générées à chaque rassemblement : les photos et les vidéos comptent en effet parmi les principales preuves pénales utilisées par les enquêteurs lors des procès des manifestants.

Elles sont collectées sans qu'on le veuille par d'innombrables sources : ils peut s'agir de la vidéosurveillance publique et privée (devantures de banques par exemple), des photos et des films des policiers et des journalistes (qui n'ont pas toujours le choix de les mettre à disposition des enquêteurs), mais aussi des manifestants eux-mêmes et ce sans se douter des conséquences éventuelles.

Par ailleurs, il est peu judicieux de mentionner ou d'appeler à haute voix par leur nom des personnes actives en manif, d'où l'intérêt de choisir des surnoms ou des mots désignant l'ensemble des membres de ton groupe.

II.3. Ne pas transporter des preuves contre soi-même :

Encore une fois, il est fortement déconseillé de garder sur soi des objets susceptibles de te poser problèmes en cas d'interpellation : documents confidentiels (clés USB), drogues, couteaux (même suisse), bombe de peinture ou lacrymogène etc...

D'après des témoignages de gens ayant été amenés à transporter du matériel légalement répréhensible en manif, il semble que la meilleure protection est de privilégier une organisation collective : en se répartissant les tâches, il resterait presque toujours possible pour les moins suspects de ton groupe de prendre les devants pour vérifier le risque de fouilles et tester les contrôles préventifs.

Dans la même idée, il reste souvent moins compliqué de rejoindre un cortège en mouvement, en se coordonnant avec des gens de confiance pouvant faire état des lieux des fouilles et des contrôles aux abords de la manif...

Autre point qui revient dans ces témoignages, et qui fait de la connaissances des lieux et du trajet de la manif un atout majeur, c'est que les rues et les recoins peuvent constituer autant de multiples cachettes pouvant se retrouver sur le chemin du cortège.

Les sacs à dos sont une denrée très appréciée des flics lors des interpellations, et si vous étiez amenés à transporter du matériel à risque, nous ne saurions que vous conseiller d'utiliser des contenants dont on peut se débarrasser très facilement (sac tenu à la main, cabas, caddie...), notamment lors des charges ou des mouvements de foule.

Par ailleurs, l'utilisation des gants se révèle souvent indispensable dans le cadre des actions en manif, à la fois pour ne pas conserver de traces sur soi (peinture, poudre, produits chimiques...) mais aussi pour ne pas laisser d'empreintes sur les objets manipulés.

Là encore, n'hésitez pas à vous en débarrasser, et évitez les couleurs trop vives et les signes distinctifs.

II.4. Attitudes et équipement :

Les charges policières peuvent être déclenchées à tout moment, y compris dans le cadre de rassemblements autorisés ; elles ont pour but d'éparpiller les manifestants, de les effrayer afin que le cortège se disloque, permettant ainsi des arrestations de personnes isolées et souvent peu préparées.

Pour forcer à la dispersion, les flics usent le plus souvent du gaz lacrymogène (par bombe à main, grenade, dans le liquide projeté par les canons à eau...), qui est techniquement incolore et inodore.

C'est paradoxalement sous sa forme la moins concentrée, lorsqu'il est contenu dans les grenades qui se séparent en quatre ou six paquets de fumigènes (la fameuse fumée blanche qui en elle-même peut provoquer des nausées), qu'il provoque les mouvements de foule les plus importants et les plus dangereux pour nous.

Contrairement aux idées reçues, les gaz lacrymogènes sont pourtant peu risqués et relativement simples à neutraliser au regard du matériel et des pratiques à adopter : un simple masque de plongée (à privilégier aux petites lunettes) additionné à un tissu en coton imbibé de citron sur le nez et la bouche permettent d'atténuer considérablement l'effet suffocant et irritant des gaz.

Le soin médical adapté est le *Maalox* (ou *Xolaam*, son générique qui ne coûte que quelques euros) : dilué aux deux tiers dans de l'eau et projeté directement sur les parties brûlées (yeux, bouches, peau...) et sur son foulard, il neutralise rapidement les effets de la lacrymo.

Il faut signaler que le maquillage accentue l'imprégnation des gaz sur la peau.

Pour ce qui est des lentilles, elles présentent un risque dès lors que le gaz peut se déposer entre la membrane de plastique et l'iris, avec un risque de brûlures et de lésions superficielles. Il est donc assez indispensable pour leurs porteurs de se protéger les yeux avec un masque de natation étanche.

Si vous étiez amenés pour une raison ou une autre à ramasser un des palets fumigène/lacrymo, protégez vous les mains avec du cuir car le jet atteint des températures très hautes pouvant brûler du tissu et faire fondre du plastique ou du synthétique.

Mais quelque soit son niveau d'équipement, lorsque les forces de l'ordre tentent de noyer les places ou les rues sous les gaz, il reste primordial de ne pas céder à la panique et de rester groupés, afin d'assurer la cohésion du cortège et de réduire les risques d'arrestations de manifestants isolés et aveuglés par la lacrymo.

D'autres armes sont utilisées moins massivement par les forces de l'ordre tels que les flashballs, les lanceurs de balle de défense (les fameux LDB) ou les grenade (de désencerclement, assourdissantes, offensives...). Les flashballs et LDB sont des armes dites de précision qui sont censées cibler individuellement des manifestants.

Toutefois, les flics ne choisissent pas systématiquement leurs cibles en fonction de leurs pratiques (pacifiques ou offensives) ou de leurs équipement, comme le montre les derniers exemples à Nantes où des personnes non-masquées, peu équipées et peu dangereuses pour les flics ont été victimes de tirs de flashball et de LDB.

Là encore, des solutions individuelles et collectives existent pour se prémunir des blessures et résister face aux armes de la police.

Le masque de plongée reste une bonne protection des yeux, et un casque de vélo/bmx (dont on pourra se débarrasser sans hésiter) peut constituer une protection efficace de la tête.

Rester groupés permet d'éviter les tirs ciblés et d'opposer une force collective souvent difficile à appréhender pour les flics. Des exemples de mobilier urbains (poubelles, panneaux, tôles) détournés de leur usage pour protéger les manifestants des armes de la police, où même de simples bâches servant de banderoles, ont prouvé qu'il existait des solutions concrètes et créatives face à l'arsenal policier.

A cet égard, il nous semble important de rappeler que la manifestation est avant tout un mouvement collectif, et la question du matériel de protection dépend en grande partie de sa diffusion au sein de cet ensemble.

Si on peut préconiser l'usage d'un matériel adapté face aux armes de la police, on déconseille par ailleurs les effets de suréquipement qui peuvent favoriser le ciblage d'un individu isolé en décalage avec le reste de la manif (du type : usage isolé du masque à gaz, qui de plus peut être qualifié de port d'arme).

Politiquement, il s'agirait plutôt pour nous de penser la diffusion et l'utilisation d'un matériel défensif de base qui pourrait être approprié collectivement par l'ensemble le plus large des manifestants.

La présence de groupes dit « *medics* » peut également être une réponse collective aux attaques des forces de l'ordre ; équipés de soins adaptés en quantités, il ne faut pas hésiter à les solliciter (à grands cris s'il le faut) dès lors que vous nécessitez des soins ou que vous vous sentez mal et isolés.

III – LA DISPERSION

Pour les flics, c'est un moment critique où ils réalisent souvent leur plus grand nombre d'interpellations.

Là encore, l'objectif est de résister à une éventuelle panique que les forces de l'ordre pourraient tenter de provoquer pour mener des interpellations ciblées et générer des réactions défensives désordonnées (et donc pénalement répréhensibles) chez les manifestants.

Il est donc primordial de ne pas y céder, de ne pas courir inutilement et de rester groupés avec des gens de confiance.

Lors des dispersions, des équipes de la BAC opèrent selon un mode bien rôdé : prendre à revers les manifestants seuls ou en petit groupe dans les rues adjacentes pour opérer des contrôles et des fouilles. Lorsque la dispersion a déjà eu lieu, ces rafles peuvent avoir lieu plus loin, les BAC circulant alors rapidement en voitures banalisées pour procéder à des interpellations ciblées, basées sur des identifications antérieures ou des comportements jugés suspects.

Il peut donc être intéressant d'emprunter tranquillement des petites rues piétonnes ou des passages très fréquentés, en profitant des dédales urbains, des enseignes sans vidéosurveillance (évités les galeries marchandes ou le métro, surtout si vous n'êtes pas changés) ou de la foule pour se débarrasser de son matériel de protection et des vêtements potentiellement identifiés par les flics.

Si les halls et les cours d'immeubles (parfois accessibles avec des clés PTT) peuvent être des havres de tranquillité où se changer et attendre la fin de la dispersion, il faut se méfier des voisins qui pourraient potentiellement vous balancer.

Si vous êtes à l'abri, pensez à vous changer, surtout si vous avez été actifs et que vous portiez des signes reconnaissables.

Que vous ayez des affaires de rechange ou non, l'idéal est de les faire tourner entre le plus grand nombre de personnes de confiance à vos côtés. Jouez sur les différences de taille, de sexe, de couleur de cheveux ou de peau pour brouiller les traits généraux que les flics pourraient vous avoir attribué dans la manif.

Si vous êtes blessé, ne renoncez pas aux soins.

Se faire soigner ou hospitaliser à causes de blessures provoquées par les forces de l'ordre (coups de matraques, gaz, grenades...) ne fait pas de vous un coupable au sens pénal du terme.

Sachez néanmoins que les flics peuvent tenter de chercher des suspects présumés dans les hôpitaux, aussi soyez vigilants vis-à-vis du personnel médical qui peut aussi bien collaborer avec les forces de l'ordre (en particulier le SAMU), comme leur refuser clairement le passage (comme cela s'est déjà vu avec des médecins hospitaliers protégeant des camarades blessés lors d'affrontements avec les gendarmes).

Quoi qu'il en soit :

- Mieux vaut se débarrasser de ce qui peut être pénalement répréhensible avant d'arriver face à un médecin.
- Sachez que tu n'es pas tenu de présenter une pièce d'identité ou une carte vitale pour être accepté aux urgences, même si tu seras fortement invité à discuter avec un assistant social (souvent habitué aux mythos) au sortir de ton examen médical.
- S'il est souvent intéressant d'avoir de bonnes relations avec eux, il n'est pas illégal de mentir au personnel médical, sous réserve d'éviter tant que possible de signer des documents sur lesquels de fausses informations (notamment sur l'identité et le n° de sécu) auraient été écrites.
- Si les blessures ne sont pas trop explicites, il peut être judicieux de construire une version pour le médecin qui ne mentionnerait pas ta participation à la manifestation, une explication préparée que pourraient confirmer un ou plusieurs proches présents sur place.

De manière générale, si vous êtes arrêté, ou l'un de vos proches, ou que vous assistez à une interpellation, contactez rapidement les groupes de défense afin qu'une stratégie juridique collective et efficace soit possible.

Tout au long de ce petit guide, nous assumons pleinement des prises de position politiques qui pourront se retrouver à travers nos conseils, nos recommandations, et une certaine vision de ce qui peut constituer la force d'une manifestation par delà ses revendications.

Un des points qui nous semble central à ce sujet est de sortir d'une posture de bête traquée, et de combattre l'illusion de toute-puissance que pourraient suggérer la police et la justice – une façon de les voir qui joue malheureusement pour beaucoup dans l'efficacité de la répression.

Même si nous n'avons aucun respect ni aucune croyance vis-à-vis de ceux qui font marcher l'appareil répressif (ni aucun doute sur la classe sociale qu'il vise en premier lieu), nous savons aussi que nous ne faisons pas face à une machine parfaite qui pourrait envoyer n'importe qui en taule sur un claquement de doigt.

Car non seulement on ne compte pas les enquêtes bâclées, les gardes-à-vue illégales, les erreurs des flics... mais surtout il reste clairement possible de se défendre ensemble : à la fois pour tenir en échec les arrestations et l'identification des gens lors des manifs, jusqu'au tribunal où se défendre consistera à construire une version solide avec tous les éléments techniques et juridiques dont nous pourrions disposer.

La police comme la justice cherche avant tout à nous réduire à l'état d'individu isolé, limité par des moyens personnels le plus souvent insuffisants, et qui doit répondre de ses actes seul face à des bataillons de flics et de magistrats.

Refuser cette posture de proie facile, c'est d'abord rejeter cette solitude et se considérer comme partie prenante d'un collectif et d'un mouvement d'ensemble qui sait se défendre et aider celles et ceux qui le composent, **sans distinction entre bons et mauvais militants**, qu'ils aient des pratiques pacifistes ou non.

L'expérience nous a d'ailleurs appris que cette dissociation, qui commence dans le discours de certaines organisations militantes et se poursuit en GAV jusqu'aux tribunaux, est précisément le moteur de cette dynamique du pouvoir : diviser et affaiblir des personnes qui seront les plus durement frappées par la répression, qu'elle que soit la manière dont elles luttent.

Que cela soit au travers de ces ateliers ou dans la rue, nous appelons donc à combattre l'isolement et la dissociation en mettant en commun les techniques, les stratégies, et les expériences de résistance à la répression que nous avons collecté au cours des luttes pour les diffuser au plus grand nombre possible.

**FACE A LA POLICE ET LA JUSTICE,
RESISTONS COLLECTIVEMENT,
ORGANISONS-NOUS !**